



Édition: Echos-Judiciaires.com
Département de parution: 33

Date de parution: 14-10-2025
Catégorie: APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 105.2025 en date du 09 octobre 2025, le Maire de la commune de Camblanes et Meynac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Francis CLERGUEROU, ayant pour profession expert en évaluation du risque, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux (33) comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, du **lundi 03 novembre 2025 au mercredi 03 décembre 2025 inclus**, pour une durée de 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : www.camblanes-et-meynac.fr

M. le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- Lundi 03 novembre 2025 - de 9h30 à 11h30
- Jeudi 13 novembre 2025 - de 14h00 à 17h00
- Samedi 22 novembre 2025 - de 10h00 à 11h30
- Mercredi 03 décembre 2025 - de 14h00 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : revisionplucamblanesetmeynac@gmail.com. (L'adresse mail sera accessible du 03 novembre 2025 à 9h00 au 03 décembre 2025 à 23h59).

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'1 an dès qu'ils seront transmis en mairie et publiés sur le site internet de la commune.

Le Maire
Jean-Philippe GUILLEMOT